

LICENCE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MENTION MUSIQUE

Parcours « pratique musicale spécialisée »

Site préparant au diplôme : Dijon, formation conjointe de l'Université de Bourgogne et du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM)

Objectifs de la formation

La collaboration du département de musicologie de l'université de Bourgogne et du PESH a permis la mise en place d'un nouveau parcours de licence sciences humaines mention musique : le parcours « pratique musicale spécialisée ».

La formation à la licence de Musique, parcours « pratique musicale spécialisée » se conjugue avec la formation au Diplôme national supérieur professionnel du musicien (DNSPM) et au Diplôme d'Etat (DE). Les enseignements de la licence de musique parcours « pratique musicale spécialisée » sont validés pour le DNSPM et le DE, et inversement.

Les formations aux DNSPM/licence « pratique musicale spécialisée » sont proposées dans les spécialités de diplômes et esthétiques suivantes :

- **instrumentiste** dans les répertoires **classiques à contemporains** en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ;
- **chanteur et instrumentiste** dans le champ des **musiques actuelles (jazz et musiques actuelles amplifiées [chanson, rock, hip-hop, électro])** en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalon.
- **chanteur et chef d'ensembles vocaux** dans le champ des répertoires anciens à contemporains également en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ;

Pendant la durée de leur formation, les étudiants sont inscrits à la fois à l'Université de Bourgogne et au PESH. Les enseignements sont dispensés par le PESH pour environ 2/3 d'entre eux et par le département de musicologie de l'Université de Bourgogne pour environ 1/3.

La Licence Sciences Humaines et Sociales mention Musique, parcours « pratique musicale spécialisée » comprend pour une part des enseignements musicologiques et théoriques et pour une autre part des enseignements de pratique instrumentale/vocale.

Débouchés

• Poursuites d'études universitaires

Tout étudiant titulaire d'une licence de musique a accès aux **Masters** correspondants.

L'UFR Sciences humaines propose un accès à deux Masters Sciences humaines et sociales Mention **Cultures, sociétés, espaces : Mondes modernes et contemporains** :

- Spécialité recherche : Mondes modernes et contemporains : histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de l'art moderne, histoire de l'art contemporain, sociologie, musicologie pour tout étudiant titulaire d'une licence Sciences humaines et sociales mention Musique
- Spécialité professionnelle : Le master 2 voie professionnelle, « Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale » ouvrira en 2014 sous l'intitulé « Création, interprétation, enseignements musicaux ». Il s'adresse à tout étudiant titulaire d'une licence Sciences humaines et sociales mention Musique et d'un DE ou d'un DNSPM.

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux **concours administratifs de catégorie A**.

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) prépare au **Master des métiers de l'éducation et de l'enseignement à l'école primaire (professeur des écoles) et au Master de la vie scolaire et des pratiques éducatives (conseiller principal d'éducation)**.

L'Université, en collaboration avec l'IUFM, prépare au **Master des métiers de l'enseignement en éducation musicale**.

Les Centres de **formation de musiciens intervenants** (CFMI de Sélestat, Lyon, Poitiers, Orsay etc.) forment les intervenants en école préélémentaire ou élémentaire.

Après validation des deux premières années, les étudiants peuvent s'inscrire en **Licence** sciences humaines et sociales, **mention sciences de l'éducation**.

• **Autres poursuites d'études**

L'étudiant titulaire d'un DNSPM peut se présenter au concours d'admission dans l'un des deux Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon ou tout autre établissement supérieur européen, qui délivre un Diplôme de formation supérieure valant grade de niveau master.

• **Métiers**

Les métiers de l'enseignement.

- Le diplôme d'Etat donne accès au concours externe de la Fonction publique territoriale dans le cadre d'emploi des assistants spécialisés territoriaux d'enseignement artistique.
- Les musiciens titulaires du diplôme d'Etat peuvent également être employés par des écoles de musique associatives relevant de la convention collective de l'animation socioculturelle.

Les métiers de la musique et du son.

Après le DNSPM et la Licence de musique parcours de pratique musicale spécialisée, l'étudiant diplômé pourra se présenter à un concours d'orchestre, de choriste et à d'autres métiers associés selon la dominante de son diplôme.

Les métiers de l'administration.

L'acquisition de la licence permet d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de **cadre de l'administration publique**.

Statistiques sur les parcours de formation

La licence de musicologie, parcours « pratique musicale spécialisée » accueillait en 2009-2010 sa première promotion de 20 étudiants (en 1^{ère} année de licence), puis en 2010-2011, la deuxième promotion de 38 étudiants (en 1^{ère} année de licence). Du fait de la diversification de l'offre de formation au PESM, le nombre d'étudiants en licence de musicologie, parcours « pratique musicale spécialisée » est appelé à augmenter jusqu'en 2013.

Organisation et descriptif des études

Organisation générale

Les enseignements de la Licence Sciences Humaines et Sociales mention Musique, parcours « pratique musicale spécialisée », sont assurés conjointement par le département de musicologie de l'Université de Bourgogne et par le PESM Bourgogne.

Cette Licence comprend **six semestres**, divisés chacun en **Unités d'Enseignements** (U.E.). Chaque semestre comprend une UE Majeure Fondamentale, une UE Majeure de Méthodologie et une UE Mineure.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de **cours magistraux** (CM) et de **travaux dirigés** (TD) :

- Cours magistraux collectifs pour les enseignements musicologiques et théoriques (histoire de la musique, langues, psychoacoustique ...)
- Travaux dirigés pour les cours en groupes restreints (pratique d'ensemble, sessions d'improvisation, approche de la scène, gestes et postures du musicien...).

Chaque unité d'enseignement est évaluée en **crédits européens (ECTS : European Credit Transfer System)**. Un semestre universitaire représente 30 crédits européens.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Les étudiants primo-entrants de 1^{ère} année de licence bénéficient, dès la rentrée, d'une formation aux services numériques (compte informatique de l'étudiant, messagerie étudiante, espace wifi, etc...).

Modalités d'admission

Première année de Licence

Conditions d'accès : être titulaire

- du baccalauréat (ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ou équivalent)
- du Diplôme d'Etudes Musicales, d'un Diplôme National d'Orientation Professionnelle, d'une médaille d'or ou d'un premier prix des conservatoires et écoles de musique. Pour les candidats dans les départements de musiques actuelles (jazz et musiques actuelles amplifiées) et de musique vocale (chanteur et chef d'ensembles vocaux), un dossier d'activités musicales peut être soumis en l'absence du diplôme musical requis.

Effectif d'étudiants limité par la capacité d'accueil.

Deuxième année de Licence

Sont admis de droit : les étudiants déclarés ADMIS ou AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure avec obligation de valider le semestre 1 ou 2 manquant) en L1 Musique, parcours de pratique musicale spécialisée.

Sur **décision de la commission de validation des acquis** : tout autre cas après examen de dossier.

Troisième année de Licence

Sont admis de droit : les étudiants déclarés ADMIS ou AJAC à la L2 Musique parcours de pratique musicale spécialisée et ayant validé la 2^e année de formation au DNSPM.

Sur **décision de la commission de validation des acquis** : tout autre cas après examen de dossier.

Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé un semestre de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études dans le semestre suivant.

Modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

L'acquisition de la licence répond au principe des UE semestrielles cumulables toutes compensables entre elles.

Les connaissances sont évaluées sous forme de contrôles continus réalisés au cours du semestre et/ou d'une session d'examen organisée à la fin de chaque semestre. Pour tous les semestres, une 2^e session dite de rattrapage est organisée au mois de juin. L'évaluation sous forme de contrôle continu ne donne pas lieu à rattrapage.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD, ce référentiel est disponible sur le site internet : <http://www.u-bourgogne-formation.fr/licences-html> Le poids relatif des contrôles dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

Les modalités spécifiques sont définies ci-dessous.

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances en Licence 1

SEMESTRE 1 : 30 crédits européens						
Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session	Coef.	2 ^{ème} Session
UE1 - MAJEURE Fondamentale						
Musique Instrumentale						
- Musique de chambre et analyse répertoire		23h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Cours de spécialité et lecture à vue		21h30		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Sciences de l'Education	24h			Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique après 1945	25h			Écrit 3h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)	3	Écrit 3h
Musiques Actuelles						
- Ensemble et improvisation		45h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Analyse de style et Ecriture	12h			Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Cours de spécialité		15h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Sciences de l'éducation	24h			Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique après 1945	25h			Écrit 3h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)	3	Écrit 3h
Musique Vocale						
- Ensemble vocal		18h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Interprétation vocale ou direction de chœur		18h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Sciences de l'éducation	24h			Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique après 1945	25h			Écrit 3h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)	3	Écrit 3h
TOTAL			15		3	
UE2 - MAJEURE Méthodologie						
Musique Instrumentale						
- Edition musicale et arrangement		7h30		Dossier	1	Dossier
- Improvisation	24h			Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Deuxième instrument ou Ecriture		15h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat pédagogique		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
Musiques Actuelles						
- Informatique / Amplification / Ear training		12h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Travail scénique et corporel		18h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Disciplines complémentaires : MAO / Chant		30h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat pédagogique		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
Musique Vocale						
- Coaching		18h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Session thématique		12h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Deuxième instrument ou Ecriture		9h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat pédagogique		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
TOTAL			10		2	
UE3 - MINEURE						
Musiques Instrumentale						
- Langue vivante (Anglais ou Allemand)	12h			Écrit 2h	1	Écrit 2h
- Acoustique	25h			Écrit 2h	1	Oral 10mn
Musiques Actuelles						
- Langue vivante (Anglais ou Allemand)	12h			Écrit 2h	1	Écrit 2h
- Acoustique	25h			Écrit 2h	1	Oral 10mn
Musique Vocale						
- Langue vivante (Anglais ou Allemand)	12h			Écrit 2h	1	Écrit 2h
- Acoustique	25h			Écrit 2h	1	Oral 10mn
TOTAL			5		1	

SEMESTRE 2 : 30 crédits européens

Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session	Coef.	2 ^{ème} Session
UE1 - MAJEURE Fondamentale						
Musique Instrumentale						
- Musique de chambre		19h		Contrôle continu + oral	4	Contrôle continu + oral conservés
- Cours de spécialité et lecture à vue		21h30		Contrôle continu + oral	4	Contrôle continu + oral conservés
- Sciences de l'éducation	24h			Oral	2	Oral conservé
- <i>Histoire de la musique période classique</i>	18h45			<i>Ecrit 3h</i>	3	<i>Ecrit 3h</i>
Musiques Actuelles						
- Ensemble et improvisation		25h		Contrôle continu + oral	4	Contrôle continu + oral conservés
- Analyse de styles et Ecriture	9h			Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Cours de spécialité		15h		Contrôle continu + oral	4	Contrôle continu + oral conservés
- Sciences de l'Education	24h			Oral	2	Oral conservé
- <i>Histoire de la musique période classique</i>	18h45			<i>Ecrit 3h</i>	3	<i>Ecrit 3h</i>
Musique Vocale						
- Ensemble vocal		18h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Interprétation vocale ou direction de chœur		18h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Sciences de l'éducation	24h			Oral	2	Oral conservé
- <i>Histoire de la musique période classique</i>	18h45			<i>Ecrit 3h</i>	3	<i>Ecrit 3h</i>
TOTAL			15		3	
UE2 - MAJEURE Méthodologie						
Musique Instrumentale						
- Electroacoustique		16h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Ecriture ou instrument complémentaire	15h	15h		Ecrit 8h Contrôle continu	1	Ecrit ou contrôle continu conservé
- Tutorat pédagogique		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
Musiques Actuelles						
- Travail scénique et travail corporel		18h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Disciplines complémentaires : MAO / Chant		15h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat pédagogique		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
Musique Vocale						
- Coaching		18h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Ecriture ou instrument complémentaire	15h	15h		Ecrit 8h Contrôle continu	1	Ecrit ou contrôle continu conservé
- Tutorat pédagogique		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
TOTAL			10		2	
UE3 - MINEURE						
Musique Instrumentale						
- Méthodologie mémoire / Fiche de lecture	9h			Dossier	1	Dossier
- Ateliers de réflexion pédagogique		24h		Contrôle continu + Oral	1	Contrôle continu et oral conservés
- <i>Langues vivantes (Anglais ou Allemand)</i>	12h			<i>Ecrit 2h</i>	1	<i>Ecrit 2h</i>
- <i>Technique de documentation</i>		12h		<i>Contrôle continu</i>	1	<i>Contrôle continu conservé</i>
Musiques Actuelles						
- Méthodologie/concerts/coordination		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Ateliers de réflexion pédagogique		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- <i>Langues vivantes (Anglais ou Allemand)</i>	12h			<i>Ecrit 2h</i>	1	<i>Ecrit 2h</i>
- <i>Technique de documentation</i>		12h		<i>Contrôle continu</i>	1	<i>Contrôle continu conservé</i>
Musique Vocale						
- Méthodologie mémoire / Fiche de lecture	9h			Dossier	1	Dossier
- Ateliers de réflexion pédagogique		24h		Contrôle continu + Oral	1	Contrôle continu et oral conservés
- <i>Langues vivantes (Anglais ou Allemand)</i>	12h			<i>Ecrit 2h</i>	1	<i>Ecrit 2h</i>
- <i>Technique de documentation</i>		12h		<i>Contrôle continu</i>	1	<i>Contrôle continu conservé</i>
TOTAL			5		1	

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances en Licence 2
(Le nombre d'heures de cours peut fluctuer en fonction du parcours choisi)

SEMESTRE 3 : 30 crédits européens

Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session	Coef.	2 ^{ème} Session
UE1 - MAJEURE Fondamentale						
Musique Instrumentale						
- Musique de chambre, concerts et analyse		36h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Cours de spécialité et lecture à vue		21h30		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Sciences de l'éducation ou Option lourde	24h			Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique baroque	25h			<i>Ecrit 4h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)</i>	3	<i>Ecrit 3h</i>
Musiques Actuelles						
- Ensemble et improvisation		30h		Contrôle continu + oral	4	Contrôle continu + oral conservés
- Cours de spécialité		15h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique baroque	25h			<i>Ecrit 4h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)</i>	3	<i>Ecrit 3h</i>
TOTAL			15		3	
UE2 - MAJEURE Méthodologie						
Musique Instrumentale						
- Electroacoustique		16h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Ecriture ou Instrument complémentaire		15h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat ou Option légère		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
Musiques Actuelles						
- Sciences de l'éducation ou Option lourde	24h			Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Disciplines complémentaires, choix de 2/3 parmi : 2 ^{ème} instrument / MAO / Chant		18h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat ou Option légère		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
TOTAL			10		2	
UE3 - MINEURE						
Musique Instrumentale						
- Langues vivantes (<i>Anglais ou Allemand</i>)	12h30			<i>Ecrit 2h</i>	1	<i>Ecrit 2h</i>
- Histoire du jazz	12h30			<i>Ecrit 4h</i>	1	<i>Ecrit 2h ?</i>
Musiques Actuelles						
- Méthodologie/concerts/coordination		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Langues vivantes (<i>Anglais ou Allemand</i>)	12h30			<i>Ecrit 2h</i>	1	<i>Ecrit 2h</i>
- Histoire du jazz	12h30			<i>Ecrit 4h</i>	1	<i>Ecrit 2h ?</i>
TOTAL			5		1	

SEMESTRE 4 : 30 crédits européens

Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session	Coef.	2 ^{ème} Session
------------------------	----	----	------	--------------------------	-------	--------------------------

UE4 - MAJEURE Fondamentale						
Musique Instrumentale						
- Musique de chambre et concerts		27h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Cours de spécialité et lecture à vue		21h30		Contrôle continu + Oral	4	Contrôle continu + oral conservés
- Sciences de l'éducation ou Option lourde	24h	14h		Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique au Moyen-Age	25h			Contrôle continu + Ecrit 4h	3	Ecrit 3h
Musiques Actuelles						
- Ensemble et improvisation		30h		Contrôle continu + oral	4	Contrôle continu + oral conservés
- Sciences de l'éducation ou Option lourde	24h	14h		Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique au Moyen-Age	25h			Contrôle continu + Ecrit 4h	3	Ecrit 3h
TOTAL			15		3	
UE5 - MAJEURE Méthodologie						
Musique Instrumentale						
- Ensemble ACTEM		40h		Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Ecriture Ou Instrument complémentaire	15h	15h		Ecrit 8h Contrôle continu	1	Ecrit conservé Contrôle continu conservé
- Tutorat ou Option légère		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
Musiques Actuelles						
- Ensemble ACTEM		40h		Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Tutorat ou Option légère		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
TOTAL			10		2	
UE6 - MINEURE						
Musique Instrumentale						
- Projet médiation		18h		Contrôle continu+dossier	2	Contrôle continu + dossier conservés
- Ateliers de réflexion pédagogique ou Langue vivante (Anglais ou Allemand)	12h30	24h		Contrôle continu Ecrit 2h	1	Contrôle continu conservé Ecrit 2h
- Histoire du Rock	25h			Dossier	1	Oral 10mn
Musiques actuelles						
- Méthodologie/concerts/coordination		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Projet médiation		18h		Contrôle continu + dossier	2	Contrôle continu conservé
- Ateliers de réflexion pédagogique ou Langue vivante (Anglais ou Allemand)	12h30	24h		Contrôle continu Ecrit 2h	1	Contrôle continu conservé Ecrit 2h
- Histoire du Rock	25h			Dossier	1	Oral 10mn
TOTAL			5		1	

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances en Licence 3
(Le nombre d'heures de cours peut fluctuer en fonction du parcours choisi)

SEMESTRE 5 : 30 crédits européens

Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session	Coef.	2 ^{ème} Session
UE1 - MAJEURE Fondamentale						
Musique Instrumentale						
- Musique de chambre		19h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Cours de spécialité		18h45		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique romantique	25h			Écrit 4h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)	3	Oral 15mn
TOTAL			15		3	
UE2 - MAJEURE Méthodologie						
Musique Instrumentale						
- Sciences de l'éducation ou Option lourde	24h	15h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat ou Option légère		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
TOTAL			10		2	
UE3 - MINEURE						
Musique Instrumentale						
- Electroacoustique		16h		Contrôle continu	2	Contrôle continu
- Projet médiation		18h		Contrôle continu+dossier	2	Contrôle continu +dossier conservés
- Langue vivante (Anglais ou Allemand)	12h30			Écrit 2h	1	Écrit 2h
- Histoire sociale de la musique	12h30			Écrit 3h	1	Écrit 3h
TOTAL			5		1	

SEMESTRE 6 : 30 crédits européens

Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session	Coef.	2 ^{ème} Session
UE4 - MAJEURE Fondamentale						
Musique Instrumentale						
- Musique de chambre		19h		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Cours de spécialité		18h45		Contrôle continu	4	Contrôle continu conservé
- Ensemble ACTEM		40h		Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Histoire de la musique au tournant du XX ^e siècle	25h			Écrit 4h	3	Écrit 3h
TOTAL			15		3	
UE5 - MAJEURE Méthodologie						
Musique Instrumentale						
- Ateliers de réflexion pédagogique ou solo pour deux		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Sciences de l'éducation ou Option lourde	24h	14h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
- Tutorat ou Option légère		24h		Contrôle continu	1	Contrôle continu conservé
TOTAL			10		2	
UE6 - MINEURE						
Musique Instrumentale						
- Projet carte blanche		18h		Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Stage en immersion professionnelle		30h		Contrôle continu	2	Contrôle continu conservé
- Langue vivante (Anglais ou Allemand)	12h30			Écrit 2h	1	Écrit 2h
- Histoire sociale de la musique	12h30			Écrit 3h		Écrit 3h
TOTAL			5		1	

NB : le volume horaire des enseignements peut légèrement varier en fonction du diplôme préparé : Diplôme d'Etat ou Diplôme Nationale Supérieur Professionnel de Musicien.

Inscriptions aux examens (inscriptions pédagogiques)

Les inscriptions aux examens de janvier et de juin, dites « inscriptions pédagogiques », distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires et seront à effectuer auprès de l'administration du PESM.

Sessions d'examens

1 - Régime général

Par année universitaire, deux sessions d'examens sont organisées :

- pour le semestre 1 en janvier

- pour le semestre 2 en avril

avec rattrapage en juin pour les deux semestres.

* L'absence à un examen écrit ou oral (1^{er} ou 2^{ème} semestre) entraîne :

- la mention ABI ou ABJ (Absence injustifiée ou absence justifiée) à l'épreuve correspondante

- **et un non calcul** : DEFAILLANT sur l'UE, sur le semestre ou sur l'année.

L'étudiant ajourné à la 1^{re} session repasse en deuxième session les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du semestre non validé **et seule la note du rattrapage est prise en compte.**

2 - Régime spécial : concerne les étudiants salariés et les étudiants en double cursus

Les étudiants salariés peuvent bénéficier du régime spécial d'études : aménagement des horaires de TD et/ou dispense d'assiduité aux TD, mais sont soumis aux examens obligatoires à la fin de chaque semestre pour la 1^{ère} et la 2^{ème} session (janvier, avril et juin).

La demande de régime salarié est à effectuer lors de l'inscription aux examens sur présentation d'une attestation de l'employeur.